

CONGÉLATION INTERNE - FABRICATIONS ET PÂTONS



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

CONDITIONNEL - PROCÉDÉ MAÎTRISÉ ET TRAÇABLE

RPC-SUP-093

ÉTABLISSEMENT

PÉRIODE

RESPONSABLE

Produit / recette	Lot + date limite de consommation/date de durabilité minimale d'origine	Fabriqué le / heure	Congelé le / heure	Quantité	Enceinte / température	À utiliser avant / limite interne	Opérateur	Décongélation / sortie